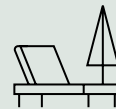




# À la Sun Life, des options s'offrent à vous

Il peut être facile d'épargner pour votre avenir grâce aux produits offerts dans votre régime au travail.



**Vous épargnez pour la retraite, pour une nouvelle maison ou simplement pour les imprévus?**

Peu importe vos objectifs, les produits de votre régime au travail peuvent vous aider à les atteindre.



La vie est plus radieuse sous le soleil

Les produits et services des Régimes collectifs de retraite sont offerts par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Sun Life. © Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie. Tous droits réservés.

# Voici les produits d'épargne qui vous sont offerts et leurs avantages

Régime de retraite à cotisations déterminées (RRCD)	Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)
Le RRCD est conçu pour vous fournir un revenu de retraite	Le REER est conçu principalement pour l'épargne-retraite.
<b>C'est de l'épargne en plus.</b> Votre employeur verse des cotisations pour votre compte.	<b>Possibilité d'utiliser votre épargne plus tôt dans certaines situations.</b> Le régime d'accès à la propriété et le régime d'encouragement à l'éducation permanente peuvent vous permettre d'utiliser une partie de votre argent avant la retraite et de le rembourser sur plusieurs années. Prenez note que vous devrez le rembourser dans un délai précis pour éviter de futures conséquences fiscales.
<b>Avantages fiscaux.</b> Tous les revenus de placement réalisés dans le RRCD sont à l'abri de l'impôt jusqu'à ce que vous utilisiez l'argent comme revenu de retraite.	<b>Avantages fiscaux.</b> Les cotisations permettent généralement de réduire votre revenu imposable. De plus, vous ne payez pas d'impôt sur la croissance de vos placements avant de retirer l'argent.
Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)	Régime d'épargne non enregistré (RENE)
Le CELI peut vous aider à atteindre toutes sortes d'objectifs d'épargne.	Le RENE convient aux objectifs d'épargne en tous genres.
<b>Flexibilité.</b> Vous pouvez retirer votre argent en tout temps. Prenez note que vous devez respecter le plafond de cotisation annuel pour les CELI. Si vous retirez de l'argent de votre CELI, vous récupérez les droits de cotisation correspondants l'année suivante.	<b>Aucune limite de cotisation ni restriction liée à l'âge.</b> Épargnez le montant que vous voulez et continuez d'utiliser le RENE pour épargner une fois à la retraite.
<b>Avantages fiscaux.</b> Vous ne payez pas d'impôt sur vos revenus de placement ni sur vos retraits.	<b>Flexibilité.</b> Vous pouvez retirer votre argent en tout temps.

## Tous les produits offrent aussi les avantages suivants :

- Des placements gérés par des professionnels, auxquels vous n'auriez pas accès auprès d'une banque ou d'une société de fonds communs de placement.
- Des fonds offrant des frais concurrentiels par rapport à ceux d'autres fonds gérés de façon similaire auprès d'institutions financières semblables.
- Des outils et des vidéos en ligne, à portée de main.



## Voici une description comparative des produits

	RRCD	REER	CELI	RENE
<b>Puis-je verser des cotisations occasionnelles?</b>	Les cotisations occasionnelles ne sont pas autorisées.	Oui. Vous pouvez verser des cotisations occasionnelles en ligne sur <a href="http://masunlife.ca">masunlife.ca</a> .		
<b>Puis-je transférer l'épargne que j'ai ailleurs?</b>	Cela dépend de votre employeur. Contactez-nous pour le savoir.	Oui. Vous pouvez transférer l'argent que vous détenez auprès d'autres institutions financières dans votre régime au travail. Vous pourrez ainsi gérer votre épargne plus facilement et pourriez payer moins de frais.		
<b>Les retraits sont-ils imposables?</b>	Oui. Les retraits sont considérés comme un revenu imposable. L'impôt sera retenu sur les sommes retirées.	Oui. Les cotisations sont versées avant impôt. Ainsi, si vos cotisations sont versées par retenues salariales, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt immédiate. Toutefois, les retraits sont généralement considérés comme un revenu imposable. L'impôt sera retenu sur les sommes retirées (sauf si le retrait est fait au titre du régime d'accession à la propriété ou du régime d'encouragement à l'éducation permanente et que vous remboursez la somme retirée).	Non. Les cotisations sont versées après impôt et les retraits sont libres d'impôt.	Non. Les cotisations au CELI sont versées après impôt. Autrement dit, vous ne payez pas d'impôt lorsque vous faites un retrait du RENE. Mais prenez note que même si les retraits ne sont pas considérés comme un revenu imposable, ils peuvent donner lieu à un gain ou à une perte en capital.
<b>Mes revenus de placement sont-ils imposables?</b>	Dans un compte RRCD, vos revenus de placement ne sont imposables qu'au moment où vous les utilisez comme revenu de retraite.	Dans un REER, vos revenus de placement ne sont imposables qu'au moment où vous retirez votre argent au comptant.	Vos revenus de placement ne sont pas imposables.	Les revenus de placement et les gains en capital sont imposables chaque année.*
<b>Y a-t-il une restriction liée à l'âge?</b>	Oui. Vous devez cesser de cotiser au RRCD et transférer votre épargne avant le 31 décembre de l'année au cours de laquelle vous atteignez 71 ans.	Oui. Vous devez cesser de cotiser au REER avant le 31 décembre de l'année au cours de laquelle vous atteignez 71 ans. (Ou, dans le cas d'un REER de conjoint, avant le 31 décembre de l'année au cours de laquelle votre conjoint ou conjointe atteint 71 ans.)	Oui. Vous devez avoir au moins 18 ans pour cotiser à un CELI. Toutefois, il n'y a pas d'âge maximal.	Il n'y a aucune restriction liée à l'âge pour le RENE.
<b>Comment pourrai-je utiliser ce produit à la retraite?</b>	En général, vous ne pouvez pas cotiser au RRCD à la retraite. Vous devez l'utiliser pour souscrire un produit de revenu de retraite avant la fin de l'année au cours de laquelle vous atteignez 71 ans.	En général, vous ne pouvez plus cotiser au REER à la retraite. Vous devez retirer votre argent du régime ou l'utiliser pour souscrire un produit de revenu de retraite avant la fin de l'année au cours de laquelle vous atteignez 71 ans.	Vous pouvez continuer de cotiser au CELI durant la retraite. Utilisez votre épargne quand bon vous semble, y compris à la retraite.	Vous pouvez continuer de cotiser au RENE durant la retraite. Utilisez votre épargne quand bon vous semble, y compris à la retraite.

\*Vous pouvez toutefois vous servir de vos pertes en capital pour contrebalancer vos gains en capital. Nous vous suggérons de consulter un conseiller fiscal pour obtenir des conseils personnalisés à ce sujet.

## Respectez vos plafonds

**N'oubliez pas que des plafonds de cotisation annuels s'appliquent aux RRCD, aux REER et aux CELI :**

- **RRCD** : Votre employeur fait le suivi des cotisations pour vous. Les cotisations qui sont versées au RRCD par votre employeur et vous réduisent vos droits de cotisation REER pour l'année suivante.
- **REER** : Vous devez connaître votre plafond de cotisation et vous assurer de le respecter. N'oubliez pas qu'il s'applique à l'ensemble des REER que vous possédez, y compris les REER de conjoint. Vous le trouverez sur le plus récent **avis de cotisation** que vous avez reçu de l'Agence du revenu du Canada (ARC). Vous pouvez aussi consulter la page **Mon dossier pour les particuliers** de l'ARC sur [Canada.ca](https://Canada.ca). Ou appeler le Système électronique de renseignements par téléphone (SERT) au **1-800-267-6999**.
- **CELI** : Vous devez connaître votre plafond de cotisation et vous assurer de le respecter. N'oubliez pas qu'il s'applique à l'ensemble des CELI que vous possédez. Consultez la page **Mon dossier pour les particuliers** de l'ARC sur le site [Canada.ca](https://Canada.ca) pour vérifier votre plafond. Ou appelez le SERT au **1-800-267-6999**.



## Nous sommes là pour vous aider

### Soutien rapide sur appareil mobile

Téléchargez l'app **ma Sun Life mobile** à partir de Google Play ou de l'App Store d'Apple.

### Communiquez avec nous

Allez à [sunlife.ca/communiquer-avec-nous](https://sunlife.ca/communiquer-avec-nous).

Ouvrez une session sur [masunlife.ca](https://masunlife.ca) pour voir nos outils, nos articles et nos vidéos. Clavardez avec nous pour obtenir de l'aide.